# Notre commune est colonisée et c’est irréversible…

# Moustique tigre : agissons dès maintenant pour un été plus tranquille !

Apparu dans le sud de l’hexagone en 2004, *Aedes albopictus* (appelé aussi moustique tigre) s’est petit à petit implanté en Île-de-France où il a été détecté pour la 1ère fois à Créteil en 2015. Depuis cette date, ce moustique s’est répandu dans 100 communes de la région Ile-de-France où vivent 47% de la population francilienne.

**Au-delà des nuisances qu’il peut générer au quotidien, le moustique tigre peut véhiculer des maladies virales** (dengue, chikungunya, Zika). Il peut en effet contracter une de ces maladies en piquant une personne contaminée suite à un voyage dans les zones tropicales puis transmettre la maladie à une autre personne n’ayant jamais quitté la métropole.

**Caractéristiques du moustique tigre :**

Taille : environ 5 millimètres

Apparence : rayures noires et blanches sur l’abdomen et les pattes

Particularité : pique le jour / est très agressif / vit à proximité de son lieu de naissance

## Où se trouve le moustique tigre ?

Le moustique tigre réapparaît chaque printemps et colonise les petits contenants naturels ou artificiels de toutes formes situés près des habitations. La femelle pond ses œufs sur les bords des réceptacles juste au-dessus du niveau d’eau. Une fois dans l’eau, les œufs se développent très rapidement (environ une semaine). La femelle peut pondre jusqu’à 1000 œufs durant les 4 à 5 semaines de son existence.

Le moustique tigre évolue ensuite dans un **rayon maximum de 150 mètres** autour de son lieu de naissance.

**Si vous identifiez un moustique tigre chez vous, c’est qu’il est forcément né à proximité** **:** sur un balcon de votre immeuble, dans votre jardin ou chez votre voisin. Vous avez donc les moyens d’agir en amont afin qu’ils ne vous envahissent pas !

## Comment agir pour réduire la présence du moustique tigre ?

Outre les actions préventives mises en œuvre par la mairie, il est essentiel de veiller à ce que le moustique tigre ne se développe pas chez vous !

**Voici quelques gestes simples et essentiels à mettre en œuvre chez vous de mai à novembre. Prenez quelques minutes chaque semaine pour empêcher le moustique tigre de vous envahir !**

* Mettez à l’abri ou supprimez tous les contenants où l’eau peut s’accumuler : soucoupes de pots de fleurs non utilisées, pneus, bâches, jouets, mobilier de jardin, pieds de parasols, etc.
* Sécurisez l’accès des moustiques à l’eau des soucoupes situées sous les pots de fleurs en les remplissant à ras bord avec du sable. Ainsi, le moustique ne pourra pas pondre sur les rebords des coupelles et les racines des plantes resteront en contact avec l’humidité.
* Changez l’eau des fleurs une fois par semaine à défaut de pouvoir sécuriser les coupelles.
* Etanchéifiez les réserves d’eau de pluie (récupérateurs d’eau de pluie, bidons, citernes) en fixant des voiles faisant office de moustiquaires (vieux rideaux etc.).
* Vérifiez le bon écoulement des eaux de pluviales (gouttières, regards, caniveaux …) et entretenez votre jardin (taille, débroussaillage, élimination des déchets végétaux).
* Couvrez les bidons, citernes, bassins de récupération d’eau de pluie ou piscines gonflables hors d’usage et retournez les arrosoirs et brouettes.

## Contribution citoyenne : signalez sa présence !

Objectifs :

* identifier la densité de présence du moustique tigre sur votre secteur à une période bien définie;
* évaluer le risque sanitaire si un malade (dengue, chikungunya, Zika) fréquente votre commune;
* s’informer sur les moyens à mettre en place pour limiter la prolifération du moustique tigre.

On parle de lutte anti-vectorielle (LAV).

Pour signaler la présence d’un moustique susceptible d’être un tigre, connectez-vous sur le portail de signalement : <https://signalement-moustique.anses.fr/signalement_albopictus/signalements>

Ou flashez le QR code avec votre téléphone :

Pour en savoir plus …

Retrouvez tous les [conseils pour se protéger du moustique tigre](https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/moustique-tigre-se-proteger-et-agir-chez-soi) et [agir contre sa prolifération](https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/agir-contre-la-proliferation-du-moustique-tigre) sur le site de l’ARS : <https://www.iledefrance.ars.sante.fr/moustique-tigre-en-ile-de-france>

Ou flashez le QR code :

***Le saviez-vous ?***

*Les œufs du moustique tigre peuvent résister à des températures extrêmes (-10°C) et rester viables hors de l’eau durant pratiquement 1 an !*